

N° 4304

Reçue le 19.05.2021 Déclarée recevable Président de la Chambre des Députés (s.) Fernand Etgen Luxembourg, le 19.05.2021

> Monsieur Fernand Etgen Président de la Chambre des Députés Luxembourg

Luxembourg, le 19 mai 2021

Monsieur le Président.

Conformément à l'article 83 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question suivante à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure.

Récemment, le meurtre d'une jeune femme britannique a relancé la question de la sécurité des femmes dans l'espace public au Royaume-Uni et au-delà. Le harcèlement de rue s'inscrit dans ce contexte de la sécurité des femmes.

Une étude récente de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne intitulée « Crime, safety and victims' rights » a trouvé que 83 % des femmes âgées entre 16 et 29 ans évitent soit de se retrouver seules dans certains endroits, soit de se rendre dans certaines rues ou quartiers, soit de se retrouver isolées avec une autre personne par peur de se faire agresser ou d'être harcelées. En revanche, seulement 58% des hommes de la même tranche d'âge disent adopter ce comportement.

Dans ce contexte, des mouvements comme #ReclaimtheseStreets remettent en question la logique que les femmes devraient changer leur comportement pour assurer leur sécurité. Plutôt, ils envisagent d'affronter cette problématique sur le plan législatif et par le biais de campagnes d'éducation et de sensibilisation.

En effet, certaines villes ont pris des mesures spécifiques pour augmenter la sécurité des femmes. À titre d'exemple, la ville de Vienne intègre une perspective de genre dans la mise en œuvre de ses projets pour répondre aux besoins spécifiques éventuelles des femmes, par exemple une illumination adéquate dans les parcs et places publiques.

Un sondage de la TNS Ilres réalisé dans le cadre de l'étude de l'Inspection générale de la police sur la vidéosurveillance a effectivement trouvé que l'éclairage, la bonne visibilité et la présence humaine sont particulièrement importants pour le sentiment de sécurité.



Dans certains pays, y compris la France et la Belgique, des applications numériques permettent aux utilisateurs de partager des routes sûres, mais également de signaler des incidents. La plateforme « Safer Cities », lancée par Plan International Belgique en 2019 qui est opérationnel dans les villes de Bruxelles, d'Anvers et de Charleroi, en est un exemple.

Dès lors, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure :

- Monsieur le Ministre est-il au courant de l'étude de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE citée ci-dessus ? Quelle en est son appréciation ?
- Monsieur le Ministre prend-il en compte les besoins spécifiques des femmes dans la planification de la politique de la sécurité intérieure ?
- Monsieur le Ministre a-t-il connaissance de projets semblables au niveau communal?
- Existe-t-il des programmes d'éducation ou de sensibilisation en la matière?
- Quelle est l'appréciation de Monsieur le Ministre quant au type d'application numérique mentionné ci-dessus? Une telle application serait-elle utile au Luxembourg?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Dan Biancalana Député